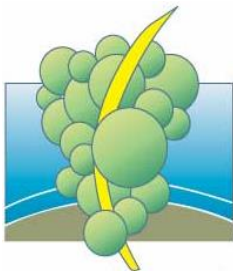


Courbillac  
 Douzat  
 Echallat  
 Genac-Bignac  
 Marcellac-Lanville  
 Mareuil  
 Mons  
 Rouillac  
 St-Amant de Nouère  
 St-Cybardeaux  
 St-Genis d'Hiersac  
 Val-d'Age  
 Vaux-Rouillac



Communauté de Communes du  
**Rouillacais**

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes du Rouillacais  
 314 Avenue Jean Monnet  
 16 140 ROUILLAC

05 45 96 99 42

[assainissement@ccrouillacais.fr](mailto:assainissement@ccrouillacais.fr)

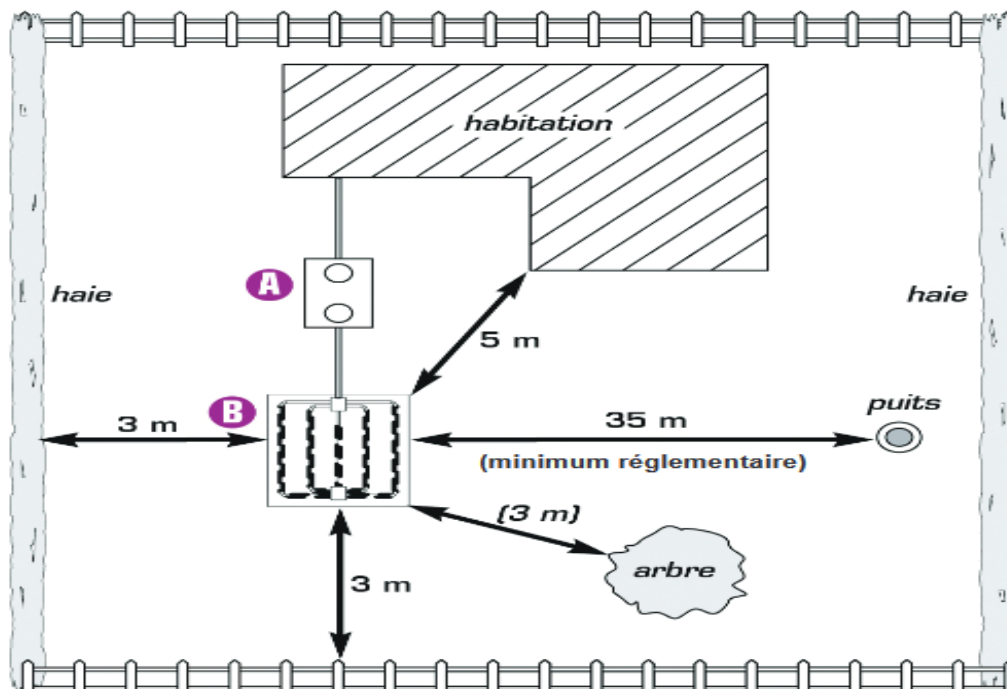
# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### PIECES A FOURNIR

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée.
- 2) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
  - la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines,
  - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire,...),
  - la position des puits, des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m,
  - le sens de la pente du terrain.
- 3) Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

### Exemple de plan type à fournir :

- A** : Fosse toutes eaux  
**B** : Traitement secondaire



## CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

(voir le Guide de l'Assainissement Non Collectif)

**ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de traitement primaire et d'un dispositif de traitement secondaire.**

**Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.**

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

## ENTRETIEN

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

**Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.**

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boue représente la moitié de son volume utile. Le préfiltre est à nettoyer 1 à 2 fois par an. L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire **une attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse
- l'adresse de l'habitation
- le nom de l'occupant ou du propriétaire
- la date de la vidange
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination

## SUBVENTIONS / ECOPRET

Des solutions financières existent pour aider à réaliser votre projet :

- Les subventions de SOLIHA pour les plus de 65 ans, sous condition de ressources : **05 45 95 62 02**
- Les subventions du département pour les moins de 65 ans, sous conditions de ressources : **05 16 09 60 30**
- Ecoprêt à taux 0% : Disponible auprès de votre banque, sans conditions de ressources.

## PROCEDURE A SUIVRE

Un avis sera émis sur votre projet dans un délai d'un mois à compter de sa réception.

Les travaux d'assainissement ne pourront commencer qu'après réception de l'avis favorable sur le projet.

**Une semaine avant le début des travaux, il vous faudra contacter le SPANC pour programmer la réception de chantier qui aura lieu avant remblaiement.** Le technicien du SPANC sera amené à se déplacer 1 à 2 fois pendant les travaux.

Ces visites seront l'occasion d'échanger et de vous conseiller sur les modalités d'entretien.



# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_ Numéro de CU : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_ Numéro de PC : \_\_\_\_\_

Nature du projet :  Permis de construire  Réhabilitation de l'assainissement

## DEMANDEUR

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ N°SIRET : \_\_\_\_\_

Vous êtes le propriétaire ? :  Oui  Non

(Si non, merci d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire de la parcelle et de la joindre à la demande)

## LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu-dit : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

N° parcelle cadastrale : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

### Maison d'habitation individuelle

Habitation principale  Habitation secondaire  Location

Nombre de pièces principales\* : \_\_\_\_\_ Nombre de chambre : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants : \_\_\_\_\_

\* : nombre de pièces destinées au séjour ou au sommeil.

**Autres types de locaux :** \_\_\_\_\_

Nombre de personnes fréquentant l'établissement : \_\_\_\_\_ Nombre d'équivalent habitant (EH) : \_\_\_\_\_

Alimentation en eau potable :  Réseau d'eau public  Puits privé

Numéro de compteur (voir facture d'eau) : \_\_\_\_\_ Consommation d'eau : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain :  Faible (< 5%)  Moyenne (entre 5 et 10%)  Forte (> 10%)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale  Sable  Roche calcaire  Roche granitique  Argile

Observations : \_\_\_\_\_

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1m du fond du système d'assainissement prévu ?  Oui  Non

Existe-t-il un puits dans un rayon de 35m du dispositif de traitement prévu ?  Oui  Non

Si oui : - est-il déclaré en mairie ?  Oui  Non

- est-il utilisé pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non

## INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

## CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Voir le guide de l'Assainissement Non Collectif)

**Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière.**

**La responsabilité du choix de la filière incombe au propriétaire, sauf si une étude particulière a été réalisée. Dans ce cas, joindre le rapport d'étude.**

### 1) FILIERE TRADITIONNELLE

#### • DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Bac dégraisseur (facultatif) Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

#### • DISPOSITIF DE TRAITEMENT PRIMAIRE

Fosse toutes eaux Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Pose particulière :  Dalle d'ancrage  Dalle de répartition des charges

Préfiltre externe (facultatif) Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

#### • DISPOSITIF DE TRAITEMENT SECONDAIRE

**Sol perméable (infiltration dans le sol, une étude à la parcelle sera demandée pour ce type de système)**

Tranchées d'épandage Longueur : \_\_\_\_\_ m Nombre : \_\_\_\_\_

Lit d'épandage Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Filtre à sable vertical non drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

#### **Sol imperméable**

Filtre à sable vertical drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Imperméabilisé:  Oui  Non

**Sol avec remontées de nappe (une étude à la parcelle sera demandée pour ce type de système)**

Tertre d'infiltration Surface à la base : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Semi-enterré :  Oui  Non Surface au sommet : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### 2) FILIERE AGREEE (Joindre un descriptif du dispositif)

J'ai pris connaissance du guide entretien de la filière

Dénomination commerciale : \_\_\_\_\_ Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Nature des matériaux (Béton, Polyéthylène...) : \_\_\_\_\_ Taille du système : \_\_\_\_\_ EH

Pose particulière :  Dalle d'ancrage  Dalle de répartition des charges

### 3) REJET : (ex : cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales, infiltration,...)

Eaux usées traitées : \_\_\_\_\_ Dimension si tranchée d'infiltration : \_\_\_\_\_ ml

Eaux pluviales : \_\_\_\_\_

### 4) RELEVAGE EVENTUEL

Nécessité d'une pompe de relevage :  Oui  Non Emplacement de la pompe : \_\_\_\_\_

Nom commercial : \_\_\_\_\_ Référence de la pompe : \_\_\_\_\_

Pose particulière :  Dalle d'ancrage  Dalle de répartition des charges.

## ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le recouvrement des dispositifs (voir les coordonnées indiquées dans l'encadré ci-dessus),**
- payer la redevance selon tarifs fixés par délibération,
- avoir pris connaissance du règlement du service.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

Je refuse que le technicien prenne des photos des travaux.